Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-263-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-263

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CHOIX DU DÉLÉGATAIRE DE LA CONCESSION DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Rapporteur : Mme Christine ARRON

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. JACQUIN BEAUDOIN
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-263-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants, L. 1411-5 et L. 1411-7 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux contrats de concession ;

Vu la délibération du Conseil municipal approuvant le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la patinoire et autorisant le lancement de la procédure ;

Vu le règlement de la consultation relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la patinoire ;

Vu les candidatures et les offres remises dans le cadre de la procédure de mise en concurrence ;

Vu l'analyse juridique, technique et financière des candidatures et des offres finales établie le 26 octobre 2026 ;

Vu les échanges et auditions conduits avec les candidats dans le cadre de la procédure ;

Vu le rapport du Maire présentant notamment l'analyse des propositions des candidats, les motifs du choix du délégataire proposé ainsi que l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de convention de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation de la patinoire et ses annexes ;

Considérant que la procédure de mise en concurrence a été organisée conformément aux dispositions applicables ;

Considérant que trois offres ont été analysées à l'issue de l'examen des candidatures ;

Considérant que les offres ont été appréciées conformément aux critères et pondérations définis dans le règlement de la consultation ;

Considérant que l'analyse finale conduit au classement suivant :

- ☐ Vert Marine : 77.8/100 ;
- ☐ Prestalis : 75/100 ;
- ☐ Equalia : 71,2/100 ;

Considérant que l'offre de Vert Marine présente le meilleur équilibre global au regard des critères fixés par la consultation, notamment en matière de qualité du service, de dynamisme de l'exploitation et d'adéquation des moyens humains et techniques ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le choix du délégataire et sur la convention de délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-263-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE le choix de la société Vert Marine en qualité de délégataire du service public relatif à la gestion et à l'exploitation de la patinoire de Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de la patinoire ainsi que ses annexes.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer avec la société Vert Marine la convention de délégation de service public ainsi que tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre et à son exécution.

ARTICLE 4 : DIT que la délégation prendra effet et sera conclue pour la durée prévue par la convention de délégation de service public.

ARTICLE 5 : DIT que Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

A l'unanimité,
1 NPPV
M. Pascal EOUZAN

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE